

Conditions Générales de Vente

Prestations de Coaching, de Conseil et d'Accompagnement

Article 1: Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching, de conseil et d'accompagnement proposées par Claire COLOTTE et commercialisées par Cdp49. Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Claire COLOTTE, prévaloir sur les présentes CGV.

Article 2: Documents contractuels

Une fois la prestation officialisée, je vous remets en main propre ou vous envoie un contrat de prestations rédigé selon les textes en vigueur. Pour être valide, le contrat doit être dûment complété avec les nom, prénom et informations relatives à l'accompagnement, et être signé. Le contrat signé est à remettre à Claire COLOTTE soit en main propre (séance en présentiel) soit par mail à contact@homanium.fr. Toute prestation entamée vaut acceptation de ces CGV.

Certaines prestations ne nécessitent pas la signature d'un contrat, dans ce cas, la validation du devis vaut acceptation de ces CGV.

Article 3: Conditions d'annulation

Toute prestation commencée est due dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si un client ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance. En cas d'annulation d'une séance par Claire COLOTTE pour quelque motif que ce soit, Claire COLOTTE fera en sorte que le client soit prévenu au plus tôt et la séance est reportée dès que possible.

Article 4: Tarifs

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de la réalisation de la prestation et la préparation des séances. Tous les prix sont indiqués Hors Taxe et font apparaître la TVA de 20 % appliquée à chaque prestation de service.

Article 5: Préparation

Le temps passé par Claire COLOTTE à la préparation des séances fait partie de l'accord mis en place dans le contrat, et est inclus dans le tarif horaire.

Article 6: Règlement

Une fois le contrat signé, quelles que soient les modalités d'accompagnement, le règlement est à effectuer après chaque fin de séance, suivant les modalités de paiement prévue au contrat (espèces, chèque ou virement). Aucun délai de paiement n'est accordé, et, en cas de non-paiement, Claire COLOTTE se réserve le droit de suspendre l'accompagnement en cours.

Article 7: Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de Claire COLOTTE. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 8: Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés durant l'accompagnement, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

Article 10: Témoignage

Le client autorise Claire COLOTTE à mettre son prénom et son témoignage sur son site internet www.homanium.fr ainsi que ses réseaux sociaux. Si le client ne souhaite pas voir son nom et son témoignage apparaître, il devra en avvertir Claire COLOTTE par écrit.

Article 11: Règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents de Angers, à qui elles attribuent expressément juridiction.